



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir, en vertu du Code de Développement Territorial, qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Madame Bruneau Valérie domiciliée Chemin des Villas, 25 à 5170 Lustin.

Le terrain visé est situé à 5170 Lustin, Chemin des Villas, 25, parcelle(s) cadastrée(s) 2e division, section B numéro 359M6.

Le projet consiste en :

Régularisation de la construction d'une terrasse en bois de 20 m²

Le dossier peut être consulté, sur rendez-vous, durant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h45 - bureaux fermés les vendredi après-midi - à l'adresse suivante : Chaussée de Dinant 2, 5170 Profondeville.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de DRESE Jocelyne, téléphone : 081/42.02.45, mail : urbanisme@profondeville.be.

Le présent avis est affiché pour une période de trois semaines soit du 07/10/2026 au 27/10/2026.

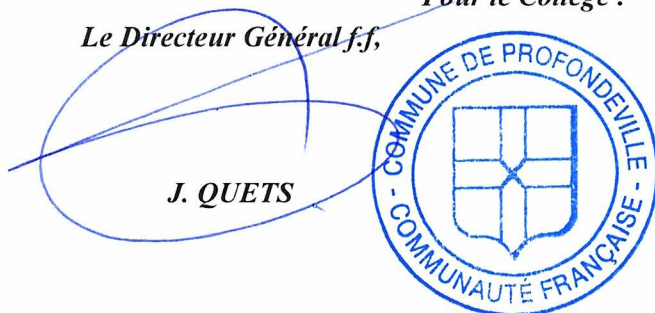
Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 13/10/2026 au 27/10/2026 collège communal avec la référence **122/2026** :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Chaussée de Dinant 2 à 5170 Profondeville ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@profondeville.be.

Fait à Profondeville, le 2 octobre 2026

Pour le Collège :

Le Directeur Général f.f.,



Le Bourgmestre,

L. DELIRE